

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2025**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 31 du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
			X		X				X		X	
1	DAVID	Pierre-Emile	X				HOUBLON	Christine				
2	LOUIS-MARIE	Annie	X				CELIGNY	Jean-Luc				
3	DELTA	Edouard		X			BELIA	Georges				
4	BERAL	Olga		X			ELEORE	Jean-Pierre				
5	EUSTACHE	Fred	X				CHALUS	Ary				
6	MOUSSE	Tony	X				BERNADOTTE	Denis				
7	BABEL	Francis	X				LICIUS	Romain				
8	FAIRFORT	Éric		X			BABEL	Fred				
9	ATALLAH	André		X			ISSA	Jean-François				
10	PETRO	Sonia		X			REJON	Philippe				
11	ABELLI	Thierry		X			COÉZY	Georget				
12	ABSALON	Kévin		X			SIBA	Denise				
13	ZOZO	Gaby	X				DORVILLE	Murielle				
14	JOSPITRE	Christian		X			BALON	David				
15	OPET	Ghislaine	X				PHILETAS	Christina				
16	VALLUET	Anselme	X				MOUILA	Gladys				
17	ROBIN	Sabrina		X			SAINT-AURET	Sylvette				
18	DESIREE	Pierre		X			ROSEAU	Fabrice				
19	FRAIR	Jules	X				BORDELAIS	Félicien				
20	JEANNE	Ghyslaine	X				BEAUPERTHUY	Emmery				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X			DI RUGGIERO	Patrick				
22	POMPILIUS	Anaïs		X			DI RUGGIERO	Nicole				
23	EMMANUEL	Félix		X			SAHAI	Serge	X			
24	BROCHANT	Patrick		X			TARER	Philippe				
25	MARICEL	Arthur	X				SAPOTILLE	Jocelyn				
26	COMBES	Yvon		X			BEAUZOR	Lucien				
27	MAES	Jean-Claude		X			ETZOL	Maryse				
28	NAVIS	François		X			TOTO	Joel				
29	MANNE	Éric		X			DANQUIN	Alberte	X			
30	BONTE	Jean-Louis	X				EMMANUEL	Anaïs				
31	DULAC	Daniel	X				PELAGE	Patrick	X			
32	ARMOUGOM	Betty		X			LOQUES	Rose-Marie				

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves		X	RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	ABELA	Jean-Marie	X		PARSHAD	Alain		
50	ALBERT	Richard	X		VEYRIER	Didier		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany		
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	PROCIDA	Gérard	X		AZINCOURT	Allan		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Vu les articles L.2312 et L.3312-1 et L.4311-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical,

DECLARE :

Article 1 : Que le débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2025 s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires (voir annexe).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Signé le lundi 17 février 2025
Président
DULAC Daniel






Sy.MEG
SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE
Au cœur de nos énergies !

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20250131-DEL-2025-DAF-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2025



**territoire
d'énergie**

GUADELOUPE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025

Table des matières

I.	CADRE JURIDIQUE	2
II.	CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE PLF 2025	3
III.	CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DU SYNDICAT	4
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.	Les recettes	4
2.	Les dépenses	6
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
1.	Les recettes	9
2.	Les dépenses	11
IV.	L'ANALYSE FINANCIÈRE.....	12
V.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025	14
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
1.	Les recettes	15
2.	Les dépenses	15
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17
1.	Les recettes	17
2.	Les dépenses	17
VI.	CONCLUSION.....	18

I. CADRE JURIDIQUE

Rappel des objectifs et du cadre légal du Débat d'Orientation Budgétaire

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires
- Informer de la situation financière de la collectivité
- Préparer le vote du budget primitif

Cadre légal du DOB

- Obligatoire depuis la loi ATR de février 1992
- Pour les communes de 3 500 hab et plus, les EPCI qui comportent au moins une commune de 3 500 hab et plus
- Dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif

Références juridiques

- Articles L.2312-1, L.3312,1, L.4312-1, L.5211-36 du CGCT
- Décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Apports de la loi NOTRe

À la suite de la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport soumis à l'organe délibérant conformément aux articles L.2312-1, L.3312,1, L.5211-36 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3 500 hab et les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 hab et plus, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet. Il fait l'objet d'une publication (site internet de la collectivité).

II. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE PLF 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 a été élaboré dans un contexte politique et financier particulièrement complexe et inédit.

La démission du gouvernement Barnier en décembre 2024 a entraîné une suspension des travaux parlementaires, rendant impossible l'adoption du budget 2025 dans les délais requis. Le nouveau gouvernement, dirigé par François Bayrou, a dû reprendre l'examen du projet de budget dès janvier 2025

Les finances publiques ont connu une dérive significative en 2023 et 2024, avec des déficits publics systématiquement supérieurs aux prévisions initiales. Cette situation a nécessité un redressement budgétaire urgent pour retrouver la crédibilité financière de la France.

Le projet de loi de finances pour 2025 inclut des mesures visant à réduire les effectifs de l'État de manière ciblée, tout en maintenant les effectifs nécessaires à la mise en œuvre des lois de programmation.

Le gouvernement doit naviguer dans un environnement économique incertain, avec des perspectives de croissance limitées par l'impact récessif des ajustements budgétaires nécessaires. L'objectif est de restaurer la confiance et la crédibilité budgétaire de la France.

Ce projet de loi de finances reflète les défis et les priorités du gouvernement dans un contexte de transition politique et économique.

Dans un contexte macroéconomique marqué par une croissance modérée et des efforts significatifs de redressement des finances publiques, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle visant à ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025. La croissance économique de la France est prévue à 1,1 % pour l'année 2025, soutenue principalement par la demande intérieure privée et une légère reprise de l'investissement

Le PLF 2025 prévoit un effort budgétaire d'ampleur, avec 60 milliards d'euros d'économies, dont les deux tiers seront réalisés par des mesures de réduction de la dépense publique. Ces mesures toucheront l'ensemble des secteurs, y compris les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale, et visent à stabiliser les finances publiques tout en soutenant la transition écologique et la souveraineté énergétique du pays.

Pour les syndicats d'électricité, plusieurs nouvelles mesures entreront en vigueur en 2025. Parmi celles-ci, la fin du bouclier tarifaire sur l'électricité au 1er février 2025, avec une hausse de l'accise sur l'électricité à 33,70 €/MWh pour les particuliers, et des ajustements tarifaires pour les PME et les grandes puissances. De plus, la révision du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) entraînera une augmentation de 7,7 % du tarif de distribution, incluant une hausse de 9,6 % du tarif de transport.

Ces évolutions réglementaires et économiques imposent aux syndicats d'électricité de s'adapter et de planifier leurs budgets en tenant compte de ces nouvelles contraintes et opportunités. Ce rapport d'orientation budgétaire vise à fournir une analyse des impacts du précédent budget et à proposer un scénario pour optimiser la gestion financière et opérationnelle du syndicat.

III. CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DU SYNDICAT au 31/12/2024

Rappel de la situation financière du syndicat au dernier compte financier unique 2023

Le compte financier unique 2023 voté le 14 juin 2024 laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de 3 670 984.79 € à la section de fonctionnement,
 - un déficit de 694 572.31 € à la section d'investissement,
- soit un résultat de clôture excédentaire de 2 976 412.48 €.

Les chiffres présentés sont arrêtés à la date du 31 décembre 2024.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement du syndicat sont composées de :

Au chapitre 002

- Le résultat de fonctionnement reporté,

Au chapitre 013

- Le remboursement d'indemnités journalières du personnel,

Au chapitre 70 :

- La redevance de concession versée par EDF dite R1,
- La redevance d'occupation du domaine (RODP),

Au chapitre 042

- Les travaux réalisés en régie (maitrise d'œuvre),

Au chapitre 73

- L'accise sur l'électricité,

Au chapitre 74

- Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- La participation des communes à la maintenance des réseaux

Au chapitre 75

- La retenue salariale pour les chèques déjeuner,
- Le revenu des immeubles,

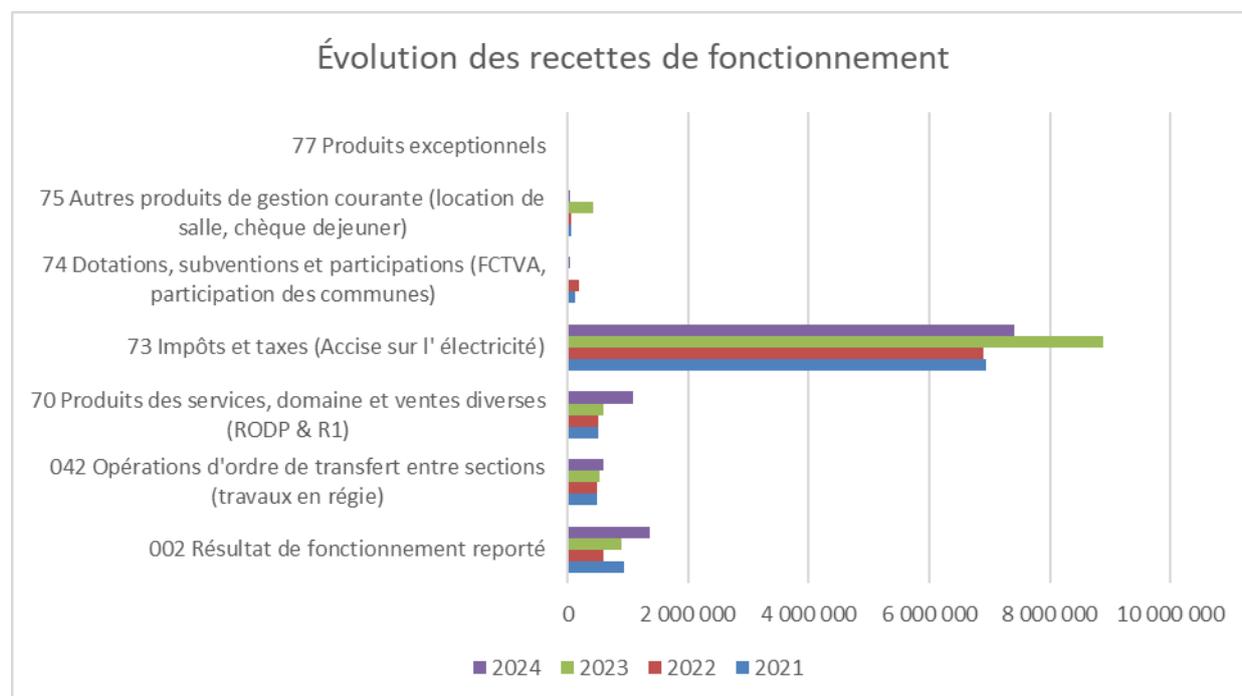
Au chapitre 77

- Les produits exceptionnels,

Evolution des recettes de fonctionnement de 2021 à 2024

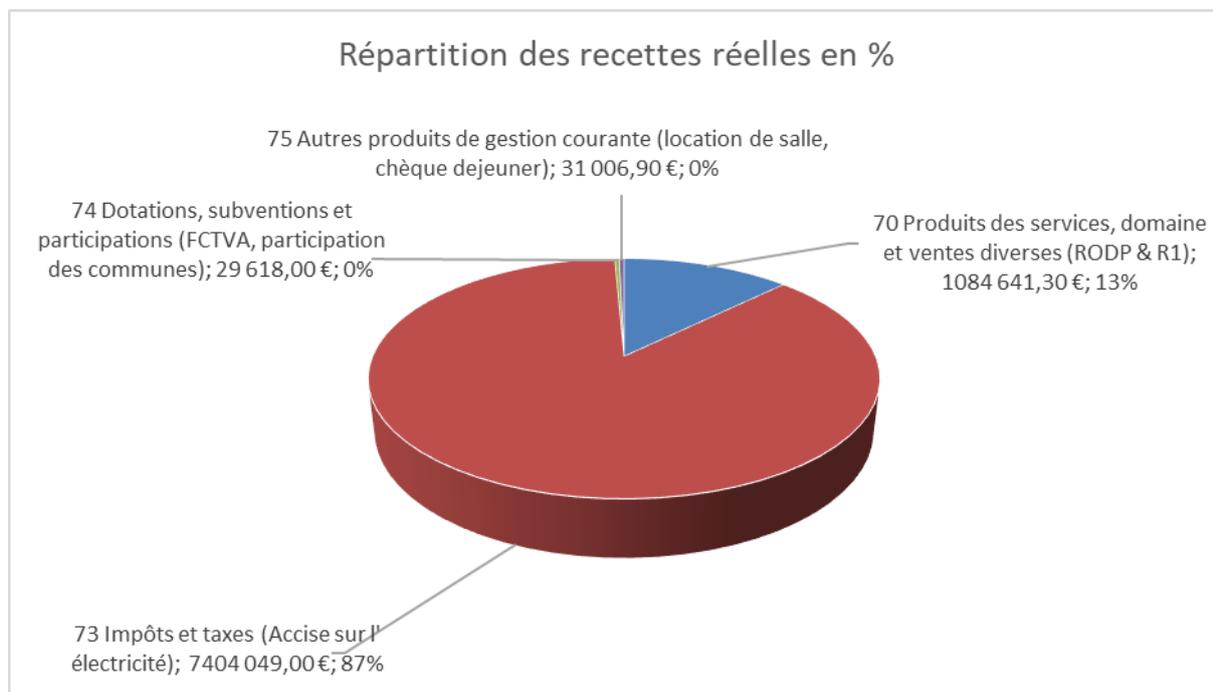
	2021	2022	2023	2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	926 788,68 €	584 918,50 €	895 811,16 €	1 363 762,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	474 459,60 €	479 925,30 €	527 975,60 €	594 124,85 €
70 Produits des services, domaine et ventes diverses (RODP & R1)	496 459,60 €	513 757,01 €	582 219,25 €	1 084 641,30 €
73 Impôts et taxes (Accise sur l' électricité)	6 938 892,46 €	6 899 105,50 €	8 877 986,81 €	7 404 049,00 €
74 Dotations, subventions et participations (FCTVA, participation des communes)	114 995,18 €	178 201,97 €	9 135,25 €	29 618,00 €
75 Autres produits de gestion courante (location de salle, chèque déjeuner)	58 059,33 €	59 339,52 €	425 915,52 €	31 006,90 €
77 Produits exceptionnels	9 238,45 €	0,00 €	5 909,29 €	0,00 €
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	9 018 893,30 €	8 715 247,80 €	11 324 952,88 €	10 507 202,05 €

L'évolution des recettes de la section de fonctionnement est en diminution de 7.22 % par rapport au compte administratif 2023 qui correspond à la baisse de l'accise sur l'électricité. La dotation 2023 était une année exceptionnelle en raison de la réforme de la TICFE.



L'accise sur l'électricité représente 87 % des recettes de la section de fonctionnement, complété par les redevances (R1 et RODP) versées par le concessionnaire EDF.

Répartition des principales recettes en %



2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

Au chapitre 011

- Les charges à caractère général

Au chapitre 012

- Les charges de personnel

Au 31 décembre 2024, le syndicat comptait 34 agents territoriaux dont 28 titulaires et 6 non titulaires composé de 20 femmes et 14 hommes. Tous les agents sont à temps complet et le temps de travail est de 35 H. La moyenne d'âge est de 45 ans.

Concernant la répartition par catégorie, 10 agents sont de catégorie A, 13 agents de catégorie B et 11 agents de catégorie C.

Les effectifs pourvus cette année :

- 1 attaché territorial et 1 contractuel pour la filière administrative
- 2 contractuels pour la filière technique
- 1 contrat d'apprentissage de droit privé

Il y a eu une mutation au mois de novembre.

Le RIFSEEP est appliqué pour toute les filières, que ce soit pour les agents titulaires ou les agents contractuels. Tous les agents perçoivent de l'IFSE et du CIA. Huit agents ont de la NBI.

Les agents bénéficient de ticket restaurant d'une valeur faciale de 10€ avec une prise en charge du syndicat de 60%. La dépense est de 38 370€ pour les tickets restaurant.

Le syndicat adhère au CNAS pour un cout prévisionnel de 6 944€. Les agents bénéficient par ce biais d'une participation notamment à l'occasion de Noël et de la rentrée scolaire (pour ceux qui ont des enfants scolarisés). Les prestations du CNAS s'élève à 6 012.95€.

Le Sy.MEG a versé une subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Sy.MEG d'un montant de 29 561.88€.

15 agents ont bénéficié de la participation mensuelle du Sy.MEG sur leur protection sociale complémentaire santé labellisée.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le syndicat a adhéré au nouveau système de protection sociale prévoyance dans le cadre de la convention de participation souscrite par le CDG au contrat de groupe « PREVOYANCE » destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents. 17 agents ont bénéficié de la participation mensuelle du Sy.MEG sur leur prévoyance

Au chapitre 65

- Les charges de gestion courante (indemnités des élus) restent stables
- Les subventions.

Au chapitre 66

- Les charges financières qui sont les intérêts de la dette
- Les intérêts de la ligne de trésorerie.

Au chapitre 67

- Les remboursements des pétitionnaires
- Les subventions exceptionnelles

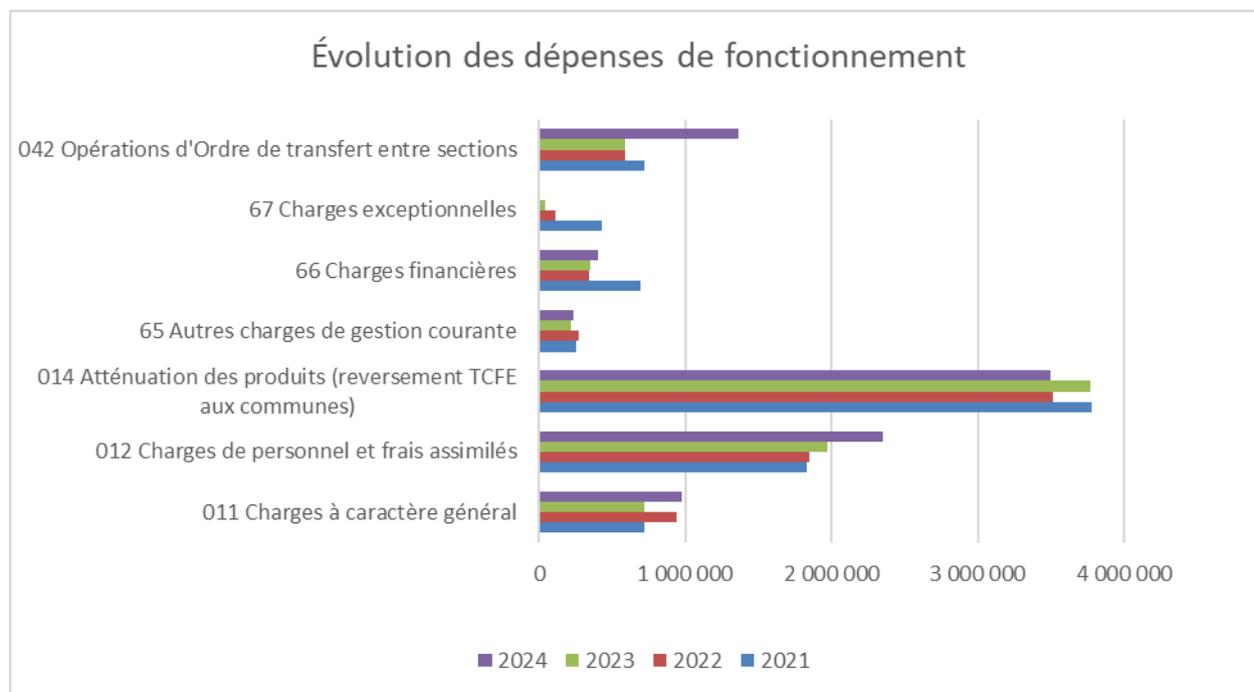
Au chapitre 042

- Les dotations aux amortissements et provisions
- Les indemnités de réaménagement d'emprunt

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2021 à 2024

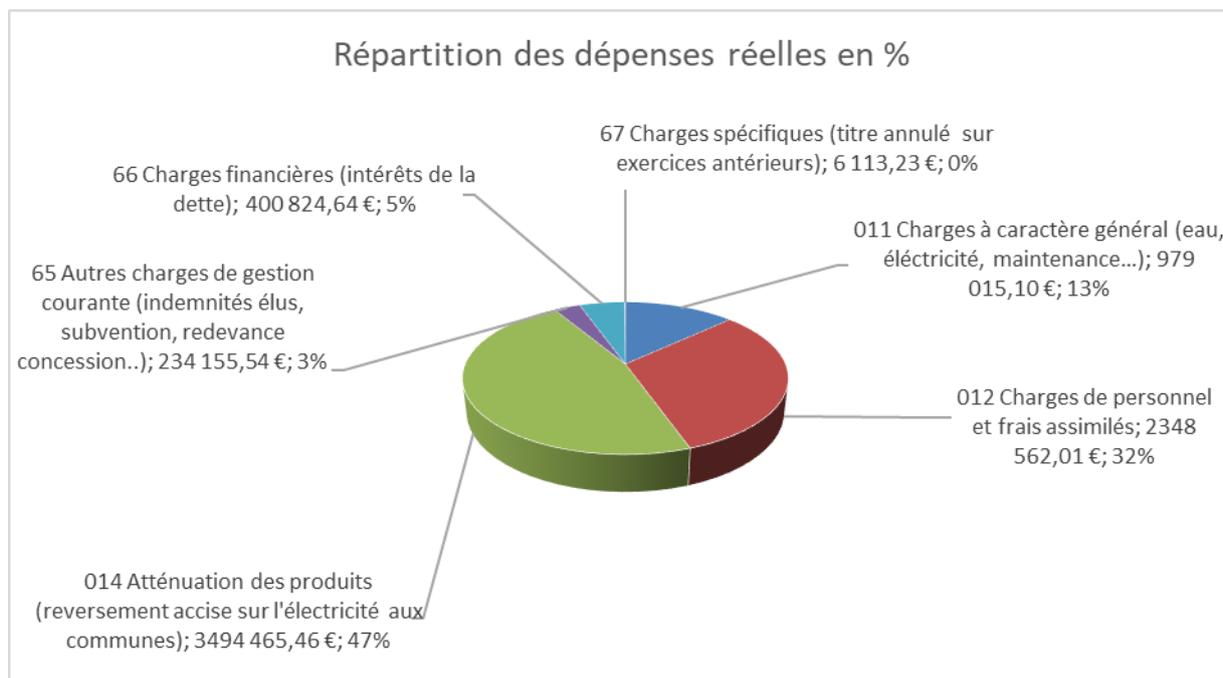
	2021	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	723 918,75 €	936 687,65 €	717 679,94 €	979 015,10 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 826 835,76 €	1 851 209,23 €	1 973 502,08 €	2 348 562,01 €
014 Atténuation des produits (reversement accise sur l'électricité aux communes)	3 780 713,20 €	3 513 589,15 €	3 767 350,56 €	3 494 465,46 €
65 Autres charges de gestion courante	251 717,76 €	269 649,17 €	218 788,44 €	234 155,54 €
66 Charges financières	696 311,97 €	336 363,31 €	352 057,42 €	400 824,64 €
67 Charges exceptionnelles	430 847,95 €	115 768,06 €	40 109,98 €	6 113,23 €
042 Opérations d'Ordre de transfert entre sections	723 784,54 €	587 581,32 €	584 479,67 €	1 365 815,91 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 434 129,93 €	7 610 847,89 €	7 653 968,09 €	8 828 951,89 €

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 15.35%. Cette hausse est liée principalement au chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre section » sur le compte 6688 pour la régularisation de l'écriture sur l'exercice antérieur du refinancement de la dette en 2022, la somme de 952 399€.



Le pourcentage du chapitre 012 augmente de 6 points par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des effectifs, lié au développement du syndicat.

Répartition des dépenses en %



B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes

Les recettes d'investissement sont constituées :

Au chapitre 10 :

- L'épargne nette
- Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Au chapitre 13

- Les aides du fond d'amortissement des charges pour l'électrification rurale (FACÉ)
- La part couverte par le tarif (PCT)
- L'article 8
- La participation des pétitionnaires
- Le FEDER
- La région
- La subvention Agir + EDF

Au chapitre 16

- L'emprunt

Au chapitre 23

- Le remboursement des avances sur le marché éclairage public

Au chapitre 041

- Les opérations patrimoniales (transfert des études suivies de travaux)
- La capitalisation de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA)

Au chapitre 040

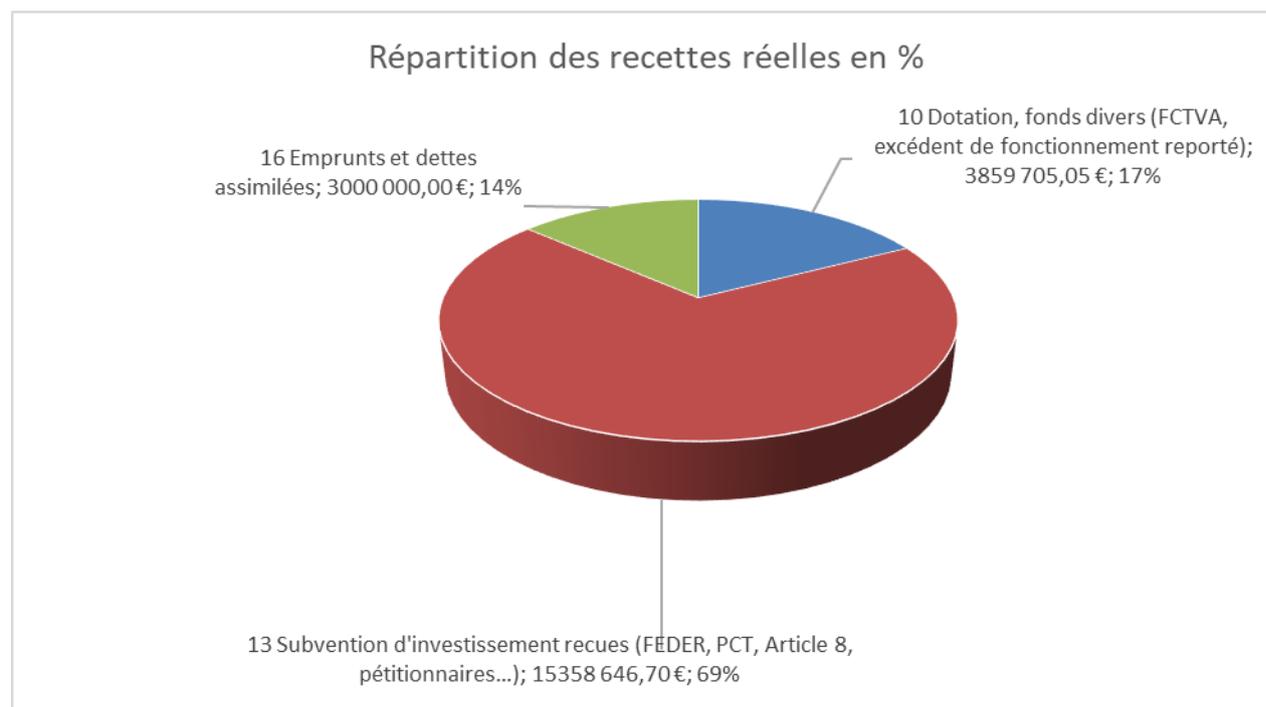
- Les amortissements des immobilisations

Evolution des recettes d'investissement de 2021 à 2024

	2021	2022	2023	2024
10 Dotation, fonds divers (FCTVA)	1 770 225,13 €	1 188 048,24 €	1 573 036,10 €	3 859 705,05 €
13 Subvention d'investissement recues (FACE, PCT, article 8, pétitionnaires...)	6 831 897,15 €	7 781 795,74 €	13 769 549,25 €	15 358 646,70 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	300,00 €	7 633 333,20 €	3 000 000,00 €
21 Immobilisation corporelles	0,00 €	275 689,50 €	0,00 €	0,00 €
23 Immobilisations en cours (remboursement avance sur marché)	623 694,88 €	0,00 €	0,00 €	1 419,27 €
041 Opérations patrimoniales	985 538,67 €	565 242,86 €	477 312,87 €	407 844,37 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des immobilisations)	723 784,54 €	587 581,32 €	584 479,67 €	1 365 815,91 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 935 140,37 €	10 398 657,66 €	24 037 711,09 €	23 993 431,30 €

Les recettes d'investissement restent stable par rapport au compte financier unique 2023. Le syndicat a eu recours à un emprunt de 3 millions d'euros cette année pour faire face au mur d'investissement et l'excédent d'investissement a été capitalisé.

Répartition des recettes en %



2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement se composent :

Au chapitre 16

- Le remboursement du capital de la dette,

Au chapitre 20

- Frais d'étude hors opération
- Frais d'insertion hors opération
- Concessions et droits similaires, logiciels

Au chapitre 21:

- Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- Matériel de bureau et informatique
- Mobilier

Au chapitre 040

- Les travaux en régie

Au chapitre 041

- les opérations patrimoniales

Des opérations

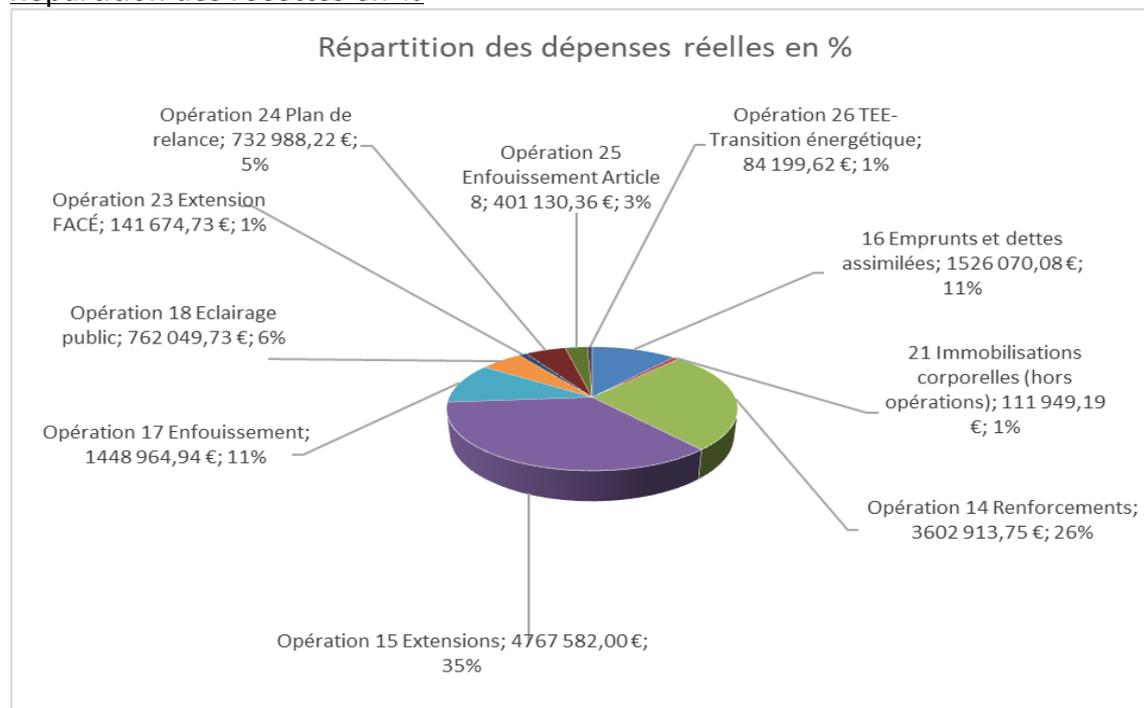
- 14 pour le renforcement des réseaux,
- 15 pour l'extension des réseaux électriques,
- 16 pour la sécurisation des réseaux « fils nus »,
- 17 pour l'enfouissement des réseaux subventionnée à 80% par le FACÉ,
- 18 pour l'éclairage public,
- 22 pour les actions d'énergie renouvelable,
- 23 pour l'extension des réseaux subventionnée à 80% par le FACÉ,
- 24 pour le plan de relance - résilience des réseaux AIR (sécurisation),
- 25 pour l'enfouissement des réseaux subventionnée à 40% par l'Article 8,
- 26 pour la transition énergétique – opération exceptionnelle IRVE subventionnée à 80% par le FACÉ France RELANCE
- 27 pour l'AI intempéries (enfouissement des réseaux à risques) subventionnée à 80% par le FACÉ France RELANCE

Evolution des dépenses d'investissement de 2021 à 2024

	2021	2022	2023	2024
001 Résultat d'investissement reporté	3 036 707,20 €	3 121 706,52 €	5 123 328,29 €	11 128 946,49 €
13 Subvention d'investissement (remboursement pétitionnaires)	0,00 €	25 103,18 €	71 254,24 €	177 572,38 €
16 Emprunts et dettes assimilées	2 102 162,44 €	1 665 637,30 €	9 136 452,86 €	1 526 070,08 €
20 Immobilisations incorporelles (hors opérations)	23 770,81 €	16 791,85 €	36 996,45 €	28 321,51 €
21 Immobilisations corporelles (hors opérations)	109 162,78 €	56 782,73 €	86 927,77 €	71 815,77 €
Opération 14 Renforcements	1 099 138,90 €	822 387,23 €	2 721 119,18 €	3 602 913,75 €
Opération 15 Extensions	4 000 113,77 €	4 161 895,54 €	6 093 572,03 €	4 767 582,00 €
Opération 16 Sécurisation	125 017,76 €	146 702,22 €	55 869,33 €	9 630,32 €
Opération 17 Enfouissement	507 418,68 €	305 516,05 €	784 252,33 €	1 448 964,94 €
Opération 18 Eclairage public	1 561 978,88 €	3 995 330,78 €	6 931 098,23 €	762 049,73 €
Opération 22 Energies renouvelables	31 377,40 €	80 107,32 €	229 938,60 €	0,00 €
Opération 23 Extension FACÉ	0,00 €	0,00 €	18 619,92 €	141 674,73 €
Opération 24 Plan de relance	0,00 €	78 856,47 €	396 442,36 €	732 988,22 €
Opération 25 Enfouissement Article 8	0,00 €	0,00 €	0,00 €	401 130,36 €
Opération 26 TEE-Transition énergétique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 199,62 €
041 Opérations patrimoniales	985 538,67 €	565 242,86 €	477 312,87 €	407 844,37 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre setions (travaux en régie)	474 459,60 €	479 925,30 €	527 975,60 €	594 124,85 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 596 848,62 €	14 397 960,72 €	31 685 871,59 €	24 398 529,92 €

Les dépenses de la section d'investissement diminuent de 23% par rapport à l'année 2023. Cette diminution est associée à la fin des travaux au 31/12/2023 de la phase 1 de l'éclairage public de la ville du Moule et aux écritures du refinancement de la dette.

Répartition des recettes en %

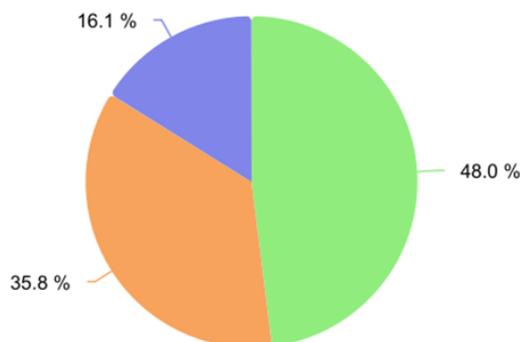


IV. L'ANALYSE FINANCIÈRE

La dette

La structure du capital (6 emprunts) se décompose comme suit :

Prêteur	Montant
■ Agence Française de Développement	9 532 526,16
■ Caisse d'Épargne	7 113 855,88
■ Caisse de Crédit Agricole	3 200 656,81



Le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élève au total à 19 847 038.85 €.

La dette restera sécurisée, selon la charte « Gissler » de bonne conduite, le classement typologique de l'encours consolidé de la dette se présente comme suit :

Catégorie	Encours au 31/12/2024	%
1-A	19 847 038,85	100,00%
TOTAL	19 847 038,85	100 %

Le taux moyen de l'exercice est de 1.52% contre 1.57% au 31/12/2023.

La durée de vie moyenne des prêts est de 6 ans et 7 mois, équivalente à un prêt en annuités constantes d'une durée d'environ 12 ans. La durée résiduelle est de 24 ans et 7 mois.

Le niveau d'épargne

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

	2021	2022	2023	2024
Épargne brute	-92 545	624 137	2 576 284	1 086 179

L'épargne brute conditionne donc la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

L'épargne brute ayant diminué plus fortement que l'encours de la dette, la capacité de désendettement reste dégradée.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. L'épargne nette reste négative.

	2021	2022	2023	2024
Épargne nette	-2 194 708	-1 041 500	1 073 165	-439 891

En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

Cependant, compte tenu de l'activité du syndicat, le poids du budget d'investissement dans le budget total est prépondérant. Le niveau de capacité d'autofinancement nette, mais aussi les indicateurs de dette, sont à tempérer au regard de la structure budgétaire.

En conclusion, une CAF négative signifie que le syndicat doit recourir à des sources de financement externes, comme des emprunts, pour maintenir ses opérations. Une CAF négative nécessite des mesures correctives, telles que la réduction des coûts, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la révision des stratégies financières, pour rétablir une situation financière saine.

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025

Le scénario constitue une prospective au fil de l'eau à court terme.

Ce budget prévisionnel est une esquisse, sujette à des ajustements lors des votes du BP et du BS qui interviendront en 2025.

Les grands équilibres budgétaires 2025

- Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 10 136 070€. Elles sont à comparer aux 8 591 041 € inscrits au budget 2024,
- Les recettes et les dépenses d'investissement sont estimées à hauteur de 39 899 164€, en baisse de 10 M€ par rapport au budget 2024.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes

En l'état actuel des données, encore partielles et non dénuées de nombreuses zones d'incertitude, les prévisions suivantes peuvent être faites, s'agissant des principales recettes :

- L'accise sur l'électricité devrait atteindre 7 832 077 €, une recette importante puisqu'elle représente près de 77 % des recettes du syndicat,
- La redevance de fonctionnement R1 versée par EDF-DEI s'établirait à 495 000€,
- La redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) est ainsi estimée à 271 889€,
- Les recettes sur les bornes de recharge pour véhicules électriques estimées à 293 854€,
- La participation des communes à la maintenance de l'éclairage public est évaluée à 522 000€.

Il est prévu un abondement de 1 148 451€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour permettre l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses

La préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans une période caractérisée par un niveau d'inflation inconnu depuis les années 80 qui fragilise le budget du syndicat.

Une nouvelle fois, l'enjeu de ce DOB, sera la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Un exercice ardu compte tenu de la rigidité structurelle de bon nombre d'entre elles. Ainsi, cet effort indispensable conduit à faire des choix pour conserver quelques marges de manœuvre.

Les montants des dépenses prennent en compte les charges générales, de gestion courante, les charges financières, les amortissements, les atténuations de produits et les charges de personnel, la gestion des bornes de recharges et la maintenance des réseaux.

Les dépenses de la section de fonctionnement augmentent par rapport à l'exercice 2024.

Les charges à caractère général font l'objet d'une augmentation prévisionnelle d'environ 61.53% soit 1 879 963€.

Ces charges comprennent toutes les dépenses liées au fonctionnement des services du syndicat comme : l'électricité, les fournitures administratives, les assurances... mais

également les divers contrats de maintenance, (maintenances informatique et éclairage public) qui représentent le plus gros poste de dépenses des charges à caractère général avec un prévisionnel de 522 000€ soit près de 27 % des charges à caractère général.

La consommation d'électricité pour les bureaux du syndicat ne représentera qu'environ 5 % du poste « énergie », les 95 % restant correspondront à la facturation de l'électricité pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Le contrôle de la concession, première compétence du syndicat continuera afin d'assurer la bonne exécution des missions de service public confiées à EDF-SEI.

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses, la maîtrise de leur évolution est un enjeu majeur.

- Ces charges tiendront compte des incidences liées au "Glissement Vieillesse Technicité" (GVT) issues du déroulement de carrière des agents ainsi que des besoins en recrutement de personnel (ponctuels ou plus durables).
- Ce poste de dépenses est également impacté par un élément qu'il convient de souligner, à savoir l'effet sur une année complète de la hausse du point d'indice intervenue en juillet dernier.
- Les recrutements probables pour tenir les engagements de la politique souhaitée.

Elles évolueront de 5% par rapport à l'exercice précédent (montant total des crédits 2024 : 2 362 000€ - montant BP 2025 : 2 478 200€). La hausse des charges est justifiée notamment par l'augmentation de la masse salariale (GVT, carrières, régime indemnitaire).

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les indemnités de élus, les inscriptions budgétaires augmente soit une prévision budgétaire de 264 603€.

Les frais financiers (intérêts bancaires) s'élèveront en 2023 à 409 290€.

Les atténuations de produits, il s'agit du reversement de l'accise sur l'électricité aux communes sur le territoire dans lequel elle est perçue. 3 531 822€ seront reversés aux communes.

Depuis le 1er janvier 2023, la DGFIP verse directement l'accise sur l'électricité. Ainsi le syndicat perçoit chaque mois un douzième du montant de la taxe estimée en fonction des années antérieures.

L'inconvénient pour le syndicat, c'est de ne pouvoir effectuer aucun contrôle et de ne pas connaître l'état des consommations par commune.

L'amortissement des immobilisations acquises antérieurement à 2024 plus l'amortissement proportionnel à la date de mise en service des immobilisations acquises en 2025. Le prévisionnel des amortissements s'établit à 417 541€

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes

Les recettes ne sont pas pérennes et varient en fonction des investissements réalisés les années précédentes. Toutefois, les investissements 2025 pourraient être financés comme suit :

- 417 541€ pour les amortissements,
- 2 864 777€ pour le FCTVA sur les travaux réalisés en 2023,
- 1 022 100€ pour les recettes perçues dans le cadre du FACE,
- 2 397 000€ pour la participation des pétitionnaires,
- 1 923 000€ pour les financements du concessionnaire EDF-DEI : redevance d'investissement R2, PCT et participation au titre de l'article 8,
- 1 148 451€ pour l'excédent de fonctionnement reporté.

2. Les dépenses

Cette année, les dépenses seront présentées idéalement dans un plan pluriannuel d'investissement. L'énoncé ci-dessous des investissements envisagés en 2025 sera développé dans le cadre du budget primitif.

Les dépenses réelles d'investissement pourraient ainsi s'établir en 2025 à 39 899 164€ intégrant les restes à réaliser.

Les investissements proposés ont pour objectif de répondre aux principaux enjeux du syndicat.

Les principaux postes de dépenses de la section d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette à rembourser s'élèvera à 1 549 488 €.
- Les travaux d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité selon le programme de travaux de 1 838 329€ (prévisionnel en annexe 1),
- Les travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension du réseau électrique avec un crédit budgétaire de 4 603 560€ (prévisionnel annexe 1),
- Les dépenses via le plan France Relance pour renforcer la résistance des réseaux face aux événements climatiques afin d'augmenter la résilience du système en cas de crise et sécuriser le réseau car une partie est constituée de matériels anciens reconnus comme incidentogènes (notamment les fils nus) et dont le remplacement permettrait d'augmenter la fiabilité du réseau avec une enveloppe prévisionnelle de 3 millions d'euros.

- Le déploiement de 120 bornes soit 240 points de recharges pour véhicules électriques pour les 15 communes ayant transféré leur compétence IRVE pour un montant de 2 535 539€ (prévisionnel annexe 2) :
 - + Baie-Mahault
 - + Port-Louis
 - + Terre de Haut
 - + Anse-Bertrand
 - + Capesterre-Belle-Eau
 - + Gorbeyre
 - + Lamentin
 - + Moule
 - + Pointe-Noire
 - + Saint-François
 - + Sainte-Anne
 - + Trois-Rivières
 - + Vieux-Fort
 - + CCMG
 - + Deshaies

- Une enveloppe financière de 495 300€ pour les travaux Eclairage public solaire de cinq communes « Vieux-Fort, Sainte-Anne, Vieux-Habitants, Terre de Bas et le Moule »

- Concernant les travaux de remise à niveau technique du réseau EP, une évaluation financière est en cours (à venir au BP 2025); ces travaux permettraient de diminuer le taux de panne à un niveau acceptable de 7 %. Pour les financer, la participation des communes adhérentes sera nécessaire via le dispositif « fonds de concours ».

VI. CONCLUSION

En résumé, le rapport d'orientation budgétaire met en lumière les priorités stratégiques et les choix financiers pour l'année à venir. Il est essentiel de maintenir un équilibre entre les investissements nécessaires pour la résilience des réseaux et les mesures de contrôle des dépenses pour assurer la stabilité financière.

En adoptant une approche proactive et rigoureuse, nous pouvons garantir une gestion budgétaire efficace et transparente pour cette année 2025.

Commune	N° Chantier	Libellé
REINFORCEMENT		
ABYMES	1902ABY03-ER	Création d'un poste cabine 630 KVA à David
ABYMES	1902ABY06-ER	Renforcement poste TAMARIN en PSSB et création de 4 départs BT
ABYMES	2412ABY02-ER	Création GC 2I+P Contrainte TI-JAUNE
ANSE-BERTRAND	2002ABE01-ER	Renforcement du poste H61 GUERY en PSSA 250 KVA
ANSE-BERTRAND	2405ABE02-ER	Renforcement BT en T150 issu du poste SCHOELCHER
BAIE-MAHAULT	1902BMA04-ER	Création d'un départ BT au poste ICAQUES
BAILLIF	2412BAI01-ER	Création d'une armoire 3I et d'un poste PSSA à BOIS RIMBAUD
BOUILLANTE	2408BOU02-ER	Création d'un poste GC à BIRLOTON
BOUILLANTE	2412BOU01-ER	Création d'un poste PSSA 250 KVA et 2 départs BT au poste ROLLIER
CAPESTERRE-DE-MARTELL	2310CAM01-ER	Création de poste - contrainte BEZARD
CAPESTERRE-DE-MARTELL	2312CAM01-ER	Création PSS A à MORNE COUCOU
CAPESTERRE-DE-MARTELL	2312CAM02-ER	CREATION PSS A 250KVA à Chemin de BARAUD
CAPESTERRE-DE-MARTELL	2401CAM01-ER	Création Poste GC à BOISVINS GOVERLOT et création de 3 départs BT
DESHAIES	2011DES01-ER	Déplacement et Renforcement du poste CAFEIERE (Kassouan) à 250 kVA
DESHAIES	2212DES02-ER	Création d'un poste PSSB 160 KVA Allée du Cœur à Ziotte
DESHAIES	2310DES01-ER	Création de poste - contrainte BATTERIE
DESIRADE	2310LDE01-ER	Création de poste - contrainte le Souffleur
GOSIER	2011GOS01-ER	Renforcement du poste CLUB MARINA en cabine basse, transfo 400 KVA
GOSIER	2209GOS01-ER	création poste HTA-BT (contrainte TARZAN)
GOSIER	2212GOS02-ER	Création poste HTA-BT IMPASSE Pierre JUSTIN(contrainte CRIQUET)
GOSIER	2308GOS03-ER	Création d'un poste GC 250 kVA - 3 départs - près de CINQ DENTS
GOSIER	2412GOS01-ER	Création PSS A 250 à MASSELAS
GOSIER	2412GOS02-ER	Création PSS B à GRAND BOIS
GOYAVE	2412GOY01-ER	Création d'un PSSB avec 3 départs BT
GRAND-BOURG	2312GBM02-ER	Création GC 250KVA Contrainte COUDERE et PIROGUE
GRAND-BOURG	2312GBM03-ER	CREATION D'un Poste GC à LA MONTAGNE-THIBAUT
GRAND-BOURG	2312GBM04-ER	CREATION PSS B à SIBLET -GAY
GRAND-BOURG	2401GBM01-ER	Création PSS A à JEAN-LOUIS- DUROCHER
MORNE-A-L'EAU	1902MAL04-ER	Renforcement poste BELLE ESPERANCE et création de 3 départs BT
MORNE-A-L'EAU	2011MAL01-ER	Création d'un poste PSSB 250KVA à Geffrier

MORNE-A-L'EAU	2011MAL04-ER	Renforcement BT poste LEBRAIRE
MOULE	2112MOU03-ER	Renforcement poste PAVEE en GC 250 kVA
MOULE	2312MOU01-ER	Création PSS A 250KVA à CAYAK
MOULE	2407MOU06-ER	Création poste GC BROCHANT en 250 KVA
MOULE	2408MOU03-ER	Création d'un poste PSS B 250Kva
MOULE	2412MOU01-ER	Reconstruction H61 L'ANGLAIS en GC 2I+P 250Kva
MOULE	2412MOU02-ER	Reconstruction H61 LA GOUILLE en GC3I+P et création PSS A
PETIT-BOURG	2412PBO01-ER	Création d'un GC avec 3 départs BT
PETIT-CANAL	2310PCA02-ER	Création de poste PSSA - dépose H61 - STE ELISE
PETIT-CANAL	2310PCA03-ER	Création de poste - Contrainte DESVARIEUX
PETIT-CANAL	2312PCA01-ER	Création poste GC à SAINTE GENEVIEVE
PETIT-CANAL	2412PCA03-ER	Création AC3M et Poste 250Kva à FOND BOUCARD
PETIT-CANAL	2412PCA04-ER	Création PSS B 250KVa DEVILLE
PETIT-CANAL	2412PCA05-ER	Création AC3M et Poste 250KVA à BAZIN
POINTE-NOIRE	1909PNO01-ER4	Création d'un poste GC 400 KVA à Fond BAILLARGENT
POINTE-NOIRE	2212PNO02-ER	Création d'un poste GC à chemin de Morphy
PORT-LOUIS	2310PLO01-ER	Renforcement réseau et création poste (Contraintes COCOYER)
PORT-LOUIS	2312PLO01-ER	Création Poste à Chemin de BRUMENT
SAINT-CLAUDE	2412SCL01-ER	Remplacement de T70 en T150
SAINT-FRANCOIS	2112SFR04-ER	Déplacement et renforcement poste DAMIER
SAINT-FRANCOIS	2209SFR01-ER	Renforcement à BRAGELOGNE
SAINT-FRANCOIS	2412SFR01-ER	Remplacement H61 COROT en PSS A 250Kva
SAINT-FRANCOIS	2412SFR02-ER	Création PSS A à DAUBE contrainte WILLIAM
SAINT-FRANCOIS	2412SFR03-ER	Mutation transfo poste SALINE en 250Kva
SAINT-LOUIS	2311SLM02-ER	Création PSS B contrainte MENARD
SAINT-LOUIS	2312SLM01-ER	Création PSS B RD201
SAINT-LOUIS	2312SLM02-ER	Création PSS A à MEILLY SUD
SAINT-LOUIS	2312SLM03-ER	CREATON PSS A 250KVA A ANSE BAMBOU
SAINT-LOUIS	2312SLM05-ER	CREATION D'UN POSTE GC à VIEUX FORT -CATHERINE
SAINTE-ANNE	2002SAN02-ER	Renforcement poste SECRETAN en cabine 400 kVA
SAINTE-ANNE	2310SAN02-ER	Renforcement réseau - contrainte BELCOURT
SAINTE-ANNE	2310SAN03-ER	Création de poste - contrainte EPITETE
SAINTE-ROSE	2310SRO02-ER	Création de poste (contrainte LEOTARD)

SAINTE-ROSE	2310SRO03-ER	Création de poste à Chemin café (Contraintes RAVINE CHEVAL)
TERRE-DE-BAS	2112TDB01-ER	Création de réseau BT pour renforcement poste ST NICOLAS
TERRE-DE-HAUT	2412TDH01-ER	CREATION D'UN POSTE GC à ANSE RODRIGUE
TROIS-RIVIERES	2011TRI01-ER	Renforcement poste POMPAGE HERMITAGE à 250 KVA
TROIS-RIVIERES	2011TRI01-ER2	Renforcement poste H61 LES TOURTERELLES en PSSA 250 KVA
VIEUX-FORT	2412VFO02-ER	Création d'un poste en coupure d'artère avec 3 départs BT
VIEUX-HABITANTS	2112VHA01-ER	Création d'un départ BT au ZA GERRY
VIEUX-HABITANTS	2412VHA01-ER	Création d'un PSSB ou GC avec 3 départs BT et d'un PSSA avec 2 départs BT
VIEUX-HABITANTS	2412VHA02-ER	Créations d'un PSSB ou GC avec 2 départs BT et PSSA avec 2 départs BT
GOSIER	2011GOS01-ER	Renforcement du poste CLUB MARINA en cabine basse, transfo 400 KVA
EXTENSION		
ABYMES	2402ABY03-EXTF	Extension individuelle
ABYMES	2410ABY01-EXTF	Raccordement extension individuelle
ANSE-BERTRAND	2304ABE01-EXTF	EXTENSION CONSTRUCTION INDIVIDUELLE
ANSE-BERTRAND	2406ABE01-EXTF	Programme AER 2024
ANSE-BERTRAND	2406ABE02-EXTF	Programme AER 2024
ANSE-BERTRAND	2406ABE03-EXTF	Programme AER 2024
ANSE-BERTRAND	2409ABE03-EXTF	Extension individuelle
ANSE-BERTRAND	2412ABE01-EXTF	Programme AER 2024 - Impasse CERITO
ANSE-BERTRAND	2412ABE02-EXTF	Programme AER 2024 - Rue dite Lucile Anonyme - Impasse CATALINA
BAIE-MAHAULT	2311BMA02-EXTF	Raccordement extension individuelle
BAIE-MAHAULT	2404BMA02-EXTF	Extension individuelle
CAPESTERRE-BELLE	2005CAP01-EXTF	Autre cas
CAPESTERRE-DE-MA	2302CAM01-EXTF	Extension individuelle
CAPESTERRE-DE-MA	2306CAM01-EXTF	Raccordement extension individuelle
DESHAIES	2103DES01-EXTF	Extension individuelle
DESHAIES	2210DES01-EXTF	Extension individuelle
GOSIER	2312GOS01-EXTF	Raccordement extension individuelle
GOURBEYRE	2406GOU01-EXTF	Programme AER 2024
GOURBEYRE	2406GOU02-EXTF	Programme AER 2024 - Secteur Saint-Charles/Blanchet
GOURBEYRE	2412GOU01-EXTF	Programme AER 2024
GOYAVE	2406GOY02-EXTF	Programme AER 2024 - Chemin de la ferme
GOYAVE	2406GOY03-EXTF	Programme AER 2024 - Boulevard Delgrès

GOYAVE	2412GOY02-EXTF	Programme AER 2024
GRAND-BOURG	2012GBM04-EXTF	Extension BT à Bearenon issue du poste SOPHIE
GRAND-BOURG	2102GBM01-EXTF2	Extension BT à Bearenon issue du poste SOPHIE - LOUVES Christine
GRAND-BOURG	2402GBM01-EXTF	Raccordement extension individuelle
GRAND-BOURG	2404GBM01-EXTF	Extension Basse Tension
GRAND-BOURG	2406GBM01-EXTF	Raccordement extension individuelle
LAMENTIN	2002LAM01-EXTF	Extension construction individuelle
LAMENTIN	2304LAM02-EXTF	Raccordement extension individuelle
LAMENTIN	2403LAM01-EXTF	Raccordement
MORNE-A-L'EAU	2406MAL02-EXTF	Programme AER 2024 - Chemin de Panga
MORNE-A-L'EAU	2406MAL03-EXTF	Programme AER 2024 - Chemin de Labatte
MORNE-A-L'EAU	2406MAL04-EXTF	Programme AER 2024 - Chemin de la Balade Forestière
MORNE-A-L'EAU	2412MAL01-EXTF	Programme AER 2024
MORNE-A-L'EAU	2412MAL02-EXTF	Programme AER 2024
MOULE	1801MOU02-EXTF	Extension construction individuelle
MOULE	1805MOU03-EXTF	Création PSSA GERDY
MOULE	2006MOU02-EXTF2	Extension basse tension
MOULE	2009MOU06-EXTF	Extension raccordement multi pétitionnaire
MOULE	2105MOU03-EXTF	Alimentation d'un bâtiment communal et mise en oeuvre de 6 points lumineux sur le Spot
MOULE	2402MOU03-EXTF	Raccordement extension individuelle
PETIT-BOURG	2304PBO01-EXTF	Extension construction individuelle
PETIT-BOURG	2408PBO01-EXTF	Raccordement extension individuelle
PETIT-CANAL	1911PCA02-EXTF	Extension construction individuelle
PETIT-CANAL	2406PCA01-EXTF	Programme AER 2024 - Section DELISLE
PETIT-CANAL	2407PCA02-EXTF	Extension individuelle
PETIT-CANAL	2410PCA02-EXTF	Extension individuelle
PETIT-CANAL	2412PCA01-EXTF	Programme AER 2024
POINTE-NOIRE	2312PNO01-EXTF	Raccordement à caractère commercial
POINTE-NOIRE	2406PNO01-EXTF	Programme AER 2024 - Les Plaines - Chemin Réduit
PORT-LOUIS	2406PLO01-EXTF	Programme AER 2024 - Rue Euscher NICE
PORT-LOUIS	2406PLO02-EXTF	Programme AER 2024 - Rue Toussaint LOUVERTURE
PORT-LOUIS	2406PLO03-EXTF	Programme AER 2024 - Section Goguette
PORT-LOUIS	2412PLO02-EXTF	Programme AER 2024

SAINT-FRANCOIS	2303SFR03-EXTF	Raccordement extension individuelle
SAINT-FRANCOIS	2308SFR01-EXTF	Raccordement extension individuelle
SAINT-FRANCOIS	2411SFR03-EXTF	Raccordement extension individuelle
SAINT-LOUIS	2211SLM01-EXTF	Extension individuelle
SAINTE-ANNE	1704SAN06-EXTF	Extension construction individuelle
SAINTE-ANNE	1812SAN02-EXTF	Extension construction individuelle
SAINTE-ANNE	2305SAN03-EXTF	Extension construction individuelle
SAINTE-ANNE	2306SAN02-EXTF	EXTENSION CONSTRUCTION INDIVIDUELLE
SAINTE-ANNE	2306SAN05-EXTF	EXTENSION CONSTRUCTION INDIVIDUELLE
SAINTE-ANNE	2312SAN01-EXTF	Raccordement extension individuelle
SAINTE-ANNE	2312SAN03-EXTF	Raccordement extension individuelle
SAINTE-ANNE	2408SAN01-EXTF	Raccordement extension individuelle
SAINTE-ANNE	2410SAN01-EXTF	Raccordement extension individuelle
SAINTE-ROSE	2106SRO01-EXTF	Extension individuelle
SAINTE-ROSE	2205SRO01-EXTF	Raccordement extension individuelle
SAINTE-ROSE	2312SRO05-EXTF	EXTENSION CONSTRUCTION INDIVIDUELLE
SAINTE-ROSE	2401SRO02-EXTF	Raccordement extension individuelle
TERRE-DE-BAS	2406TDB01-EXTF	Programme AER 2024 - Route des Goyaviers
TROIS-RIVIERES	2308TRI01-EXTF	EXTENSION CONSTRUCTION INDIVIDUELLE
VIEUX-HABITANTS	2410VHA02-EXTF	Raccordement extension individuelle
VIEUX-HABITANTS	2412VHA03-EXTF	Programme AER 2024
VIEUX-HABITANTS	2412VHA04-EXTF	Programme AER 2024
VIEUX-HABITANTS	2412VHA05-EXTF	Programme AER 2024
SÉCURISATION		
CAPESTERRE-BELLE	2211CAP01-ER2	Sécurisation BT route de Mont Plaisir et rue Bernard Zébus
TROIS-RIVIERES	2107TRI01-ER2	Sécurisation des réseaux BT Petite Montagne
VIEUX-HABITANTS	2107VHA03-ER	Sécurisation des réseaux BT Route de Grand Rivière
BAILLIF	2102BAI01-ER	Sécurisation des réseaux basse tension quartier Madeleine plessis
BAILLIF	2102BAI02-ER	Sécurisation des réseaux basse tension rue de l'église
BAILLIF	2102BAI02-ER2	Sécurisation des réseaux basse tension Allée des Pères Blancs
BAILLIF	2102BAI02-ER3	Sécurisation des réseaux BT Route de Saint-Robert, Chemin Jules Plessis
BAILLIF	2107BAI02-ER	Sécurisation des réseaux BT Route de Saint-Louis, rue Victor Schoelcher, Allée des Hibiscus
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP02-ER	Sécurisation des réseaux BT rue de la République, allée des Hibiscus

CAPESTERRE-BELLE	2107CAP05-ER	Sécurisation des réseaux BT Pont de la Grande Rivière à l'Ilet Pérou
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP06-ER	Sécurisation des réseaux BT Rue de Cambrefort
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP07-ER	Sécurisation des réseaux BT Boulevard de Bananier
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP08-ER	Sécurisation des réseaux BT Route de Morne, Route de l'Habituée
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP09-ER	Sécurisation des réseaux BT Rue de Moravie
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP10-ER	Sécurisation des réseaux BT Rue de Carangaise
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP11-ER	Sécurisation des réseaux BT Route de Petit Marquisat
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP12-ER	Sécurisation des réseaux BT Route de Bord Bois
GOURBEYRE	2107GOU01-ER	Sécurisation des réseaux BT chemin de Moscou
GRAND-BOURG	2112GBM03-ER	sécurisation pôle santé : Polyclinique Saint-Christophe
MOULE	2112MOU02-ER	Sécurisation eau vitale : Château d'eau de Guenette
PETIT-BOURG	2112PBO04-ER	Sécurisation eau vitale : Château d'eau de Bois Sergent
POINTE-NOIRE	2107PNO01-ER	Sécurisation de réseaux BT rue Jean Ignace
POINTE-NOIRE	2112PNO03-ER	Sécurisation eau vitale : Château de Mahaut
SAINT-FRANCOIS	2112SFR03-ER	Sécurisation eau vitale : Château d'eau de Bois de Vipart
TROIS-RIVIERES	2107TRI01-ER	Sécurisation des réseaux BT Chemin de la savane
TROIS-RIVIERES	2112TRI05-ER	Sécurisation eau vitale station de Pompage Hermitage
VIEUX-HABITANTS	2107VHA01-ER	Sécurisation des réseaux BT Route de Grand Croix
VIEUX-HABITANTS	2107VHA04-ER	Sécurisation des réseaux BT Route de Gery
BAILLIF	2107BAI02-ER	Sécurisation des réseaux BT Route de Saint-Louis, rue Victor Schoelcher, Allée des Hibiscus
CAPESTERRE-BELLE	2107CAP05-ER	Sécurisation des réseaux BT Pont de la Grande Rivière à l'Ilet Pérou
MOULE	2112MOU02-ER	Sécurisation eau vitale : Château d'eau de Guenette
ENFOUISSEMENT		
DESHAIES	2107DES01-ER	Enfouissement - Rue de la Vague Bleue
DESHAIES	2107DES01-ER2	Enfouissement - Rue de la Liberté
GOYAVE	2107GOY01-ER	Enfouissement -Rue des écoles
GOYAVE	2107GOY01-ER2	Enfouissement - Boulevard Delgres
GRAND-BOURG	2101GBM01-ER	Enfouissement des réseaux rue Furcie TIROLIEN
LAMENTIN	2112LAM01-ER	Rue du pont - rue de la rose
MORNE-A-L'EAU	2107MAL02-ER	Enfouissement - Rue Achille Renée Boisneuf
MORNE-A-L'EAU	2112MAL01-ER	Enfouissement des rues de la case aux lamentins et Alexandre Coralie
MOULE	2009MOU03-ER2	Enfouissement des réseaux au Boulevard Rougé tranche 2
PORT-LOUIS	2107PLO01-ER	Enfouissement des rues : Gambetta, Sadi Carnot (sud), Rosan Girard, Charles Caignier

SAINT-FRANCOIS	2112SFR01-ER	Enfouissement rue de la Liberté
SAINTE-ANNE	2006SAN05-ER2	Enfouissement réseau BT rue LETHIERE T2
TERRE-DE-HAUT	2108TDH01-ER	Enfouissement - RD 214 de la Mairie jusqu'à l'école primaire

Budget Prévisionnel Investissement Global 3M€**15 communes**

	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	110	2 970 000 €
Raccordement	1 550 €	110	170 500 €
Total		110	3 140 500 €

Budget Prévisionnel Investissement**Baie-Mahault**

	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	12	324 000 €
Raccordement	1 550 €	12	18 600 €
Total		12	342 600 €

Budget Prévisionnel Investissement**Gourbeyre**

	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	5	135 000 €
Raccordement	1 550 €	5	7 750 €
Total		5	142 750 €

Budget Prévisionnel Investissement**Le Moule**

	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	10	270 000 €
Raccordement	1 550 €	10	15 500 €
Total		10	285 500 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Port-Louis			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	6	162 000 €
Raccordement	1 550 €	6	9 300 €
Total		6	171 300 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Capesterre Belle Eau			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	7	189 000 €
Raccordement	1 550 €	7	10 850 €
Total		7	199 850 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Lamentin			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	6	162 000 €
Raccordement	1 550 €	6	9 300 €
Total		6	171 300 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Vieux Fort			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	5	135 000 €
Raccordement	1 550 €	5	7 750 €
Total		5	142 750 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Pointe Noire			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	7	189 000 €
Raccordement	1 550 €	7	10 850 €
Total		7	199 850 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Trois Rivières			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	6	162 000 €
Raccordement	1 550 €	6	9 300 €
Total		6	171 300 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Anse Bertrand			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	4	108 000 €
Raccordement	1 550 €	4	6 200 €
Total		4	114 200 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Saint François			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	7	189 000 €
Raccordement	1 550 €	7	10 850 €
Total		7	199 850 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Sainte Anne			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	8	216 000 €
Raccordement	1 550 €	8	12 400 €
Total		8	228 400 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Deshaies			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	5	135 000 €
Raccordement	1 550 €	5	7 750 €
Total		5	142 750 €

Budget Prévisionnel Investissement			
CCMG - 3 communes			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	8	216 000 €
Raccordement	1 550 €	8	12 400 €
Total		8	228 400 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Morne à l'Eau			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	6	162 000 €
Raccordement	1 550 €	6	9 300 €
Total		6	171 300 €

Budget Prévisionnel Investissement			
Desirade			
	Prix d'installation d'une borne	Nombre de site	Total
Prix d'installation d'une borne	27 000 €	3	81 000 €
Raccordement	1 550 €	3	4 650 €
Total		3	85 650 €